

1100 of N° 174111

du 26-03-11

RAPPORT De MISSION

55eme CSW aux Nations Unies

Papa Aly NDAW

RAPPORT DE MISSION

CINQUANTE CINQUIEME COMMISSION

SUR LA CONDITION DE LA FEMME

DU 21 FEVRIER- 4 MARS 2011

MINISTERE DU GENRE ET DES

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

FEMININES AFRICAINES ET ETRANGERES

PAPA ALY NDAW

PARTIE I-INTRODUCTION: RESUME DE LA SESSION PLENIERE

La cinquante cinquième (55) session de la CSW dont le thème « Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, la formation, la science et la technologie, y compris à la promotion d'un accès égal des femmes au plein-emploi et au travail décent » a connu une participation importante de délégations nationales conduites par des responsables gouvernementaux de haut niveaux, des représentants du Secrétaire General , des directrices et leaders de plusieurs organisations féminines de la société civile, ainsi que des représentants d'organisations et institutions de recherche, d'éducation, de formation qui s'intéressent ou travaillent pour la promotion de la femme ainsi que des partenaires au développement ou des organisations internationales, publiques ou privées finançant des activités pour la promotion de la femme. L'ouverture a eu lieu dans la salle Plénière des Nations Unies. Avant les allocutions et les déclarations, la Commission a procédé à la nomination deux nouveaux membres en remplacement de deux démissionnaires.

La Commission a élu **Tetsuya Kimura** du Japon, au poste de Vice-président pour remplacer **Takashi Ashiki**. Elle a aussi nommé **M. Efraim Gomez** de la Suède, à son Groupe de travail sur la communication en remplacement de **Nicolas Burniat** de la Belgique.

Pour sa première participation à la CSW en tant que la Directrice Exécutive d'ONU-Femmes **Michelle Bachelet** a énuméré les priorités de ONU Femmes en précisant :

-« Nous ferons des priorités relatives à l'égalité entre les sexes un élément central de la planification et de la budgétisation, à la fois aux niveaux national, local et sectoriel »,

-Elle a aussi indiqué que sous sa direction ONU Femme s'efforcerait a :

- Mettre un terme à la violence faite aux femmes,
- Accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité
- Améliorer l'autonomisation économique des femmes.
- Elargir le leadership et la participation des femmes aux processus de prise de décisions.
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation après l'accès à l'éducation

Après **Michelle Bachelet**, la Vice-secrétaire Générale de l'ONU **Asha-Rose Migiro** dira que

« L'investissement dans l'éducation est un investissement vital tant comme moteur du développement que comme catalyseur de l'égalité entre les hommes et les femmes ».

- Elle a déclaré que deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes et que ce chiffre est resté inchangé depuis vingt ans.
- Elle a demandé à ce que des efforts soient faits par la Commission pour s'attaquer aux stéréotypes qui sont selon elle la « cause première » de la ségrégation dans le travail si l'on souhaite « garantir une égalité d'accès des femmes au marché de l'emploi. »-
- Elle a aussi plaidé pour un accès équitable des femmes aux technologies de la Communication et de l'information

Le Président du Conseil Economique et Social Monsieur Lazarous Kapambwe de la Zambie, a quant à lui indiqué qu'en 2008, 77,5% des hommes dans le monde occupaient un emploi, contre 52,6% des femmes et a axé son intervention sur les disparités entre homme et femmes et blocages pour une meilleure insertion des femmes dans le circuit économique avant de saluer la participation des organisations non gouvernementales (ONG) pour traduire en actes les engagements pris par les gouvernements.

- De renforcer la cohérence entre les travaux de l'ECOSOC et ceux de ses commissions fonctionnelles
- D'améliorer les liens entre les entités de l'ONU et les mécanismes régionaux de développement des Nations Unies.
- Pour ONU-Femmes de soutenir ses partenaires au niveau national

Mme SILVIA PIMENTEL, Présidente du Comité sur la discrimination à l'égard des femmes, a indiqué que le Comité, au cours des quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité, avait examiné les rapports présentés par 20 États Membres et a conclu que

- Les principaux problèmes relevés étaient la traite et l'exploitation par la prostitution,
- le défaut d'initiatives et de programmes de formation pour la sensibilisation sur les stéréotypes sexistes, pour la participation des femmes à la vie politique et publique et pour l'accès à l'éducation et à la santé, y compris à la santé reproductive et sexuelle.
- les problèmes fréquents d'écarts de salaire et les disparités en matière d'emploi,
- le défaut d'accès à la justice, la violence contre les femmes, notamment la violence sexuelle, les pratiques mutilantes et d'autres questions spécifiques aux groupes défavorisés,

Comme les réfugiées, les femmes apatrides et les migrantes, ainsi que les femmes âgées et les femmes rurales.

Elle a expliqué que le Comité travaille et fait des recommandations sur

- sur l'application des dispositions de la Convention CEDAW, relatives notamment au champ d'application de la Convention ou aux femmes âgées et aux discriminations spécifiques dont elles sont victimes.
- Le Comité travaille également sur une recommandation générale concernant les conséquences économiques du mariage et de sa dissolution
- le Comité travaille conjointement avec le Comité des droits de l'enfant, sur les mutilations génitales, le mariage forcé et le mariage des enfants.
- sur les questions des femmes dans les conflits armés et dans les situations post conflit, en particulier sur la violence sexiste qui accompagne parfois ces situations.
- la question de l'accès à la justice, avant d'insister sur l'interaction du Comité avec les mécanismes des droits de l'homme, notamment les institutions spécialisées des Nations Unies.
- Le Comité coopère notamment avec la nouvelle entité ONU-Femmes sur deux projets de recommandation, a-t-elle précisé.
- Le Comité a aussi mis sur pied une équipe spéciale chargée de réfléchir à l'amélioration de ses méthodes de travail.

Ce sera ensuite, au tour de l'invitée spéciale de la Commission, Mme EMINE ERDOĞAN, épouse du Premier Ministre de la Turquie, qui a émis l'espoir que les résultats des débats de la Commission profiteront à toutes les femmes du monde. Elle a également souligné que la création d'ONU-Femmes était une avancée pour promouvoir les droits des femmes.

Mme Erdoğan a insisté sur l'importance du droit des femmes à l'éducation, à un emploi, à l'information, par exemple. Les femmes luttent pour le droit d'exister et le chemin de cette lutte sera encore long, a-t-elle fait remarquer. Elle précisera qu'en Turquie, les femmes luttent pour la dignité dans les domaines économique et social, a-t-elle poursuivi, rappelant que la démocratie était très active dans son pays. La Turquie continue à défendre, sur la scène internationale, les droits des femmes, notamment en matière d'éducation et de formation. Elle a aussi indiqué qu'un amendement à la Constitution turque avait été adopté en 2010 pour améliorer la condition des femmes et mettre en place une discrimination positive en leur faveur. Il existe en outre, depuis 2009, une commission parlementaire chargée de travailler sur les

Le Président du Conseil Economique et Social Monsieur Lazarous Kapambwe de la Zambie, a quant à lui indiqué qu'en 2008, 77,5% des hommes dans le monde occupaient un emploi, contre 52,6% des femmes et a axé son intervention sur les disparités entre homme et femmes et

blocages pour une meilleure insertion des femmes dans le circuit économique avant de saluer la participation des organisations non gouvernementales (ONG) pour traduire en actes les engagements pris par les gouvernements.

- De renforcer la cohérence entre les travaux de l'ECOSOC et ceux de ses commissions fonctionnelles
- D'améliorer les liens entre les entités de l'ONU et les mécanismes régionaux de développement des Nations Unies.
- Pour ONU-Femmes de soutenir ses partenaires au niveau national

Mme SILVIA PIMENTEL, Présidente du Comité sur la discrimination à l'égard des femmes, a indiqué que le Comité, au cours des quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité, avait examiné les rapports présentés par 20 États Membres et a conclu que

- Les principaux problèmes relevés étaient la traite et l'exploitation par la prostitution,
- le défaut d'initiatives et de programmes de formation pour la sensibilisation sur les stéréotypes sexistes, pour la participation des femmes à la vie politique et publique et pour l'accès à l'éducation et à la santé, y compris à la santé reproductive et sexuelle.
- les problèmes fréquents d'écarts de salaire et les disparités en matière d'emploi,
- le défaut d'accès à la justice, la violence contre les femmes, notamment la violence sexuelle, les pratiques mutilantes et d'autres questions spécifiques aux groupes défavorisés, comme les réfugiées, les femmes apatrides et les migrantes, ainsi que les femmes âgées et les femmes rurales.

Elle a expliqué que le Comité travaille et fait des recommandations sur

- sur l'application des dispositions de la Convention CEDAW, relatives notamment au champ d'application de la Convention ou aux femmes âgées et aux discriminations spécifiques dont elles sont victimes.
- Le Comité travaille également sur une recommandation générale concernant les conséquences économiques du mariage et de sa dissolution
- le Comité travaille conjointement avec le Comité des droits de l'enfant, sur les mutilations génitales, le mariage forcé et le mariage des enfants.
- sur les questions des femmes dans les conflits armés et dans les situations post conflit, en particulier sur la violence sexiste qui accompagne parfois ces situations.

- la question de l'accès à la justice, avant d'insister sur l'interaction du Comité avec les mécanismes des droits de l'homme, notamment les institutions spécialisées des Nations Unies.
- Le Comité coopère notamment avec la nouvelle entité ONU-Femmes sur deux projets de recommandation, a-t-elle précisé.
- Le Comité a aussi mis sur pied une équipe spéciale chargée de réfléchir à l'amélioration de ses méthodes de travail.

La Commission de la condition de la femme, qui a commencé ses activités le mercredi 23 Février dans la salle plénière, a repris ses activités le jeudi 24 février dans la salle de conférence 3. Elle a aussi organisé une dernière rencontre de restitution le 14 Mars pour dégager les dernières recommandations, préparer la cinquante sixième (56 eme) Session et élire des coordonateurs ou chaires pour les deux années à venir :

II-LE SÉNÉGAL AUX NATIONS UNIES: PARITE, PAIX ET SECURITE

Madame la Ministre d'Etat Awa Ndiaye a aussi adresse la session, plénière, avant d'avoir des rencontres bilatérales avec les autorités Onusiennes telles que Madame Michelle Bachelet Directrice Exécutive d'Onu-Femmes ; Madame Asha Rose Migiro, la Secrétaire Générale Adjointe des Nations Unies, la Secrétaire d'Etat Espagnole du Genre ainsi que les ministres de la CEDEAO et le Secrétariat de l'Union Africaine :

Parallèlement à la 55^e Commission de la Femme, le Sénégal a organisé une table ronde le 23 Février dans la salle des 6 Nations sur le thème Recueil Parité, Paix et Sécurité conjointement AVEC l'Italie et Onu Femme. La table ronde qui a connu la participation de la délégation de la CEDEAO Qui a décider de se joindre au Sénégal pour avoir une seule session a commence a 1h15 pour finir a 3 Heures de l'après midi ;dans une salle qui q refusé du monde.

1-La Ministre d'Etat Sénégalaise chargée du Genre et des relations avec les Associations Féminines Africaines et étrangères, Madame Awa Ndiaye, a ouvert la session.

Après une brève introduction et des remerciements aux participants, aux panélistes, aux organisateurs et aux ministres africains présents, Madame La Ministre Awa Ndiaye a parlé de la loi sénégalaise sur la parité et démontré sa relation avec la Résolution 1325 des Nations Unies, pour finalement expliquer comment la loi Sénégalaise sur la Parité va contribuer à l'autonomisation des femmes et par conséquent assurer leur participation au processus décisionnel politique. Pour Madame, la Ministre, le gouvernement du Sénégal estime que l'égalité des sexes et l'équité sont nécessaires pour l'émancipation politique, et c'est la raison de cette loi sur la parité qui demande aux partis politiques de mettre les femmes dans leurs listes électorales, s'ils veulent être admissibles pour les élections. Selon, la Ministre d'Etat, la loi Sénégalaise sur la Parité est une voie vers la réalisation des objectifs de la Résolution 1325, mais aussi une voix d'accélérer l'égalité en genre :

Par la suite, Madame Awa Ndiaye introduira les panélistes suivants

- 1- Le Général Mostapha Kandji de la MINURCAT, 2-Mme Diop Fatou Kiné du COSEF
- 3-Madame Ndiro Ndiaye ; Directrice de AMLD, 4-Mme Joanne Sandler d'ONU-femmes et
- 5-La Ministre Italienne en Charge du genre

1-Moustapha Kandji général de la MINURCAT:

Il a parlé de 1325 et de la prévention et la résolution des conflits, les droits des civils, en particulier les femmes et comment leurs besoins doivent être pris en considération dans toutes les phases des conflits et comment ils doivent être impliqués dans la prise de décision. Il souligne également les limites de 1325, et la façon dont la pauvreté parmi les populations, les conditions sur le terrain et un manque de ressources empêchent la mise en œuvre effective. Il demande alors à de nouvelles stratégies et mesures à prendre de l'une des niveaux locaux et nationaux pour 1325, qui sera une véritable responsabilisation des outils qu'il est destiné à être pour les femmes et les civils dans la prévention des conflits, la résolution et consolidation de la paix. Après général Kandji, Madame Fatou Kiné Diouf du COSEF a pris la parole.

2-Madame Fatou Kiné Diop de COSEF:

Elle a parlé de l'expérience sénégalaise et les principaux éléments que la loi met l'accent sur la parité, comme faire en sorte que les femmes sont également incluses dans les listes des partis politiques électoraux s'ils veulent être candidats réelle et valable pendant les élections.

Elle a également parlé de l'implication de la société civile et comment grâce à un partenariat avec le Ministère du Genre et de relations avec les femmes africaines et étrangères, COSEF (Le Conseil Sénégalais des Femmes) ils ont été impliqués très tôt dans la défense de la loi sur la parité avec le slogan LETS l'autonomisation des femmes qui a permis aux femmes de s'unir et de former un front qui a travaillé pour la représentation des femmes dans toutes les fonctions que totalement ou partiellement électif aux niveaux local, régional et national, et pas seulement à l'Assemblée nationale, parce qu'elle pense que le Sénégal est le seul pays dans lequel la parité s'applique à toutes les listes électorales.

3 - L'ancien ministre sénégalais Ndiaye Ndiro, Directrice de AMLD:

Sa présentation power point porté dans le lien entre 1325 et la loi sénégalaise sur la parité. Elle a commencé par déclarer que, pour la parité soit une réalité, les hommes et les femmes sénégalaises ont à travailler ensemble pour la réalisation des 13 objectifs et les 25 indicateurs fixés dans 1325. she déclaré que les exigences de l'ensemble 1325 claires et précises que les gouvernements doivent mettre en œuvre et impliquer les hommes et spécialement des femmes

Après les salutations adressées au Ministère sénégalais chargé du Genre et des Relations avec les Associations Féminines Africaines et étrangères elle a parlé de l'expérience de l'Italie sur une question aussi complexe. Elle se sent très optimiste et pense que les objectifs d'égalité et d'équité qui sont promus seront réalisés au Sénégal, un pays ami de l'Italie. Elle pense que la Résolution 1325 de l'ONU a été un tournant, mais en même temps, elle pense que les femmes doivent être protégées et leur participation demeure plus que nécessaire.

Elle dira que l'adoption de la 1325 sera suivie par d'autres résolutions telles que la 1820 dont l'Italie a aidé à sa rédaction et adoption car elle était membre du Conseil de Sécurité en Décembre. Elle insistera sur ces points :

1-Augmenter le nombre de femmes dans les forces de maintien de la paix en y incluant des perspectives genres.

2-Mettre au point des ressources humaines par la formation des militaires déployés

3-Renforcer la participation politique des femmes grâce à leur autonomisation politique

Elle a aussi affirmé qu'une coopération internationale est nécessaire, comme l'Italie a su le faire au Libéria et au Rwanda, avant de réaffirmer la volonté de son pays à partager son PNA avec les pays qui veulent suivre le chemin de l'Italie. Selon elle, la 1325 doit être mise en œuvre et non pas seulement être célébrée, parce que, les femmes font partie intégrante de la prévention des conflits, de la résolution des conflits ainsi que de la consolidation de la paix dans le monde.

Elle estime que la coopération internationale est nécessaire, comme nous l'Italie a su le faire au Libéria et au Rwanda, et précise que son pays est prêt à partager son Programme National D'Action (NAP) avec tous les pays qui souhaitent suivre notre chemin.

Finalement, elle dira que la 1325 doit être mise en œuvre et non seulement célébrée parce que les femmes font partie de la prévention des conflits, de la résolution des conflits ainsi que la consolidation de la paix qui est un long chemin que nous avons besoin d'entreprendre ensemble.

AUTRES THEMES ET PANNELS:

Au cours de la 55ème session de la CSW, il ya également eu des discussions qui portaient sur le thème central, mais aussi sur la problématique éducation, formation et l'autonomisation des femmes et des filles à travers une perspective de genre comme :

- Éliminer la violence contre les femmes,
- L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et la faim etc..... qui comme nous le verrons plus tard sera un thème qui intéresse a plus d'un titre la CCF.

RECOMMANDATIONS ET NOUVELLES PERSPECTIVES POUR la 56e CSW:

En général, les recommandations thématiques et les discussions des manifestations parallèles, tournaient autour du thème central de cette CSW 55e qui portait sur «l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, la formation et la science, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et un travail décent."

Néanmoins, si les organisations de femmes et la société civile des pays en développement et leurs partenaires tels que l'ONU-femmes, le PNUD et d'autres partenaires ont plaidé pour des programmes et des politiques efficaces entre les sexes ou la mise en œuvre effective des résolutions, conventions et traités tels que la Résolution 1325, il est sorti des débats et déclarations qu' au fil des ans, d'une part, les pays en développement ont travaillé dur pour réduire les inégalités liées au sexe et ont obtenu des résultats importants ; d'autre part et comme l'a démontré le Rapport 2010 sur le développement humain avec sa nouvelle analyse et innovation de la mesure de la disparité entre les sexes Index et de l'inégalité-ajusté de l'Indice de développement humain, qui, selon le HDR « *prend en compte non seulement, un pays en matière de développement humain moyen, telle que mesurée par la santé, l'éducation et les indicateurs de revenu, mais aussi comment il est distribué* », que ces techniques de mesure (IHDi compris) ne sont pas toujours et nécessairement les seules ou les plus exactes ou meilleures techniques pour mesurer ou évaluer toutes les inégalités, car tout n'est pas quantifiable et les données ne sont pas toujours disponibles ou si elles le sont, elles peuvent être gonflées ou dégonflées. Un autre facteur est que la pauvreté est multidimensionnelle, sa perception, son appréciation et sa mesure peuvent être influencées par des variables économiques, sociales, culturelles, géographiques et même métaphysiques et donc avoir une interprétation ou logique d'appréciation différente.

Indépendamment de toute considération, la vérité est que les statistiques et les données disponibles avec toutes leurs contraintes et inconvénients pointent vers une seule direction;

- Les femmes sont sous-représentées dans toutes les sphères de la vie publique et de prise de décision,
- Les femmes sont encore et souvent victimes d'abus et de violence, même dans leur propre ménage et ces abus et la violence ne sont pas toujours documentés.

Pour corriger cette une situation certaines recommandations émanant du panel d'ONU-femmes pour mettre fin à la violence contre les femmes, étaient les suivantes :

- la mise en place de bases de données comparables par le biais d'un centre virtuel de connaissances, que tous les pays, organisations de la société civile, défenseurs des femmes et les populations puissent avoir accès et utiliser à tout moment. Grâce à une coopération internationale et le partenariat, le Centre sera contrôlé, évalué et mis sur une base locale, nationale et internationale pour prévenir et mettre fin à l'abus et la violence contre les femmes.